

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Légalement convoqué le 21 mars 2012, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 mars à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARMINATI, Maire.

PRESENTS = MM. THOMASSET, DONZEL, Mme VILLARD, MM. TAVERNIER, MACHUT, Mmes TENAND, JOUX, BONNAMOUR, MERMET, M. ROBIN, Mmes DELECHAMP, MARIN, MM. TRINQUET, COLLET, VIALLE, RUGGERI, Mme THEPPE GOURMAND, M. LAURENT, Mme BORGES.

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES = Mme SEIGNEMARTIN qui donne pouvoir à M. CARMINATI
Mme AUBERT FERRY qui donne pouvoir à M. ROBIN
M. SONTHONNAX qui donne pouvoir à M. COLLET
Mme TAVIER qui donne pouvoir à M. LAURENT

ABSENTS = Mme PILLET, M. BERROD, Mme RADAU



Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 30.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Noëlle LAMY, qui a été conseillère municipale de 2001 à 2008 et qui est décédée le 16 mars dernier.

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance est nommé en la qualité de Monsieur Jean-Claude RUGGERI.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2012.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire indique les décisions prises au titre des délégations qui lui ont été confiées en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

DATE	OBJET
21.02.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelles AB n° 48, 55, 12 et 13 – 1, rue de la Résidence – Propriétaires : M. MEGEVANT – Mme GRANDIDIER
21.02.2012	Marché de travaux avec la SNTP – Aménagement d'un parking Rue Borgnat
21.02.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AB n° 757 – 27, Rue du Collège – Propriétaire : SCI LYNLY
21.03.2012	Renonciation à l'exercice du droit de préemption – parcelle AB n° 500 – 14, Avenue Eugène Chanal – Propriétaires : M. ODDOUX et Mme BONY

I – FINANCES - BUDGET =

Acceptation du fonds de concours de la CCLN pour le cinéma

M. le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Communautaire de la CCLN a décidé de verser à la commune, au titre de l'exercice 2011, un fonds de concours au fonctionnement du cinéma « Le Club » pour un montant de 4 684.98 €.

Il précise que l'article L 5214-16-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et les communes membres est possible après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce fonds de concours.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------



Entretien annuel de l'orgue : demandes de subventions à la DRAC et au Conseil Général

L'orgue de l'abbatiale Saint-Michel fait l'objet d'une protection particulière au titre des monuments historiques, ce qui impose à la commune de faire procéder à un entretien annuel de celui-ci, et permet également de bénéficier de subventions de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et du Conseil Général,

L'entretien de l'orgue donne lieu à 2 visites annuelles, l'une en juin, l'autre en fin d'année, et le montant prévisionnel pour 2012 s'établit à 1 862 € HT, soit 2 226.95 € TTC,

Une subvention de 732 € est d'ores et déjà réservée sur les lignes budgétaires 2012 de la DRAC, le reste étant à la charge de la Commune.

Le Conseil municipal :

-  Approuve le plan de financement décrit ci-dessus, relatif à l'entretien annuel de l'orgue de l'abbatiale pour 2012.
-  Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 732 € auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Opération façades : attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au conseil municipal la volonté de la commune de voir améliorer la qualité esthétique de son centre ville en participant à la rénovation des façades.

Par délibération du 20 juillet 2001, le conseil municipal a relancé une opération de rénovation de façades et il a fixé le montant de la participation de la commune à 30 % du montant TTC de la facture des travaux éligibles, la subvention étant plafonnée à 1 200 € par immeuble cadastral ;

Vu la demande présentée par M. Vincent REQUENA pour le ravalement de la façade de son immeuble 43, rue du Collège, pour un montant estimé de 4 705,40 € HT, soit 4 964.20 € TTC,

Vu l'arrêté de non-opposition à la Déclaration Préalable n° 01 269 11 N 0036 en date du 17 novembre 2011,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 1^{er} février 2012

Considérant que l'intéressé remplit les conditions d'éligibilité pour bénéficier de l'aide communale dans le cadre de cette opération,

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2012 – chapitre 204 - article 2042.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✚ d'attribuer une subvention plafonnée à 1 200 € à M. Vincent REQUENA dans le cadre de l'opération façades étant précisé que cette aide sera versée sur présentation des justificatifs prévus au cahier des charges.
- ✚ De charger M. le Maire ou l'un de ses adjoints d'accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Fonctionnement du RASED : conventions avec les communes concernées

Les écoles des Communes de Groissiat, Martignat, Belleydoux, Charix, Apremont, Les Neyrolles, Matafelon-Granges, Echallon, Le Poizat et Bellignat, bénéficient des services du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) situé à Nantua pour couvrir les besoins en la matière sur l'ensemble de la circonscription de l'Education Nationale de Nantua et dont les frais de fonctionnement sont assurés par notre commune.

Sur la proposition de Nantua, toutes les communes concernées ont accepté de participer aux frais de fonctionnement de ce service qui sont répartis au prorata des effectifs inscrits dans leurs écoles.

Pour l'année 2012, cette participation est fixée à 1,59 € par élève, sur la base des dépenses 2011.

Il convient de signer une convention avec chacune de ces communes pour définir les conditions de mise en recouvrement de cette participation.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise M. le Maire à la signer.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Convention avec le CHHB pour le déneigement des parkings

M. le Maire informe le conseil que le Centre Hospitalier du Haut-Bugey a demandé à la commune s'il était possible de faire assurer par les services municipaux, à titre gratuit, le déneigement des voies de circulation ainsi que des parkings et cours intérieures situés dans l'enceinte de l'EHPAD de Nantua.

Il précise que le Centre Hospitalier n'a pas la capacité matérielle et humaine de procéder à ces opérations.

Il donne connaissance du projet de convention proposé par le CHHB pour définir les conditions de cette intervention et demande au conseil municipal d'approuver ce projet et de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le CHHB (Centre Hospitalier du Haut-Bugey) pour définir les conditions de cette intervention.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Subventions aux associations pour 2012

Les subventions aux associations ont été attribuées conformément à l'état transmis précédemment.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Fiscalité directe locale : fixation des taux pour 2012

Lors du DOB, il a été rappelé l'objectif : trouver le meilleur équilibre entre le souhaitable et le possible.

- Le budget primitif 2012 a donc été préparé en observant les quatre principes fondamentaux :
 - maîtriser les dépenses de fonctionnement
 - poursuivre les opérations d'investissement
 - limiter le recours à l'emprunt
 - modérer la pression fiscale

En conséquence, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir comme suit pour 2012, les taux d'imposition applicables aux différentes taxes directes locales :

Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	Cotisation foncière des entreprises
16.71	15.45	73.90	18.97

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Compte de gestion 2011 : général + annexes eau, assainissement, cinéma

Les règles de la comptabilité Publique impliquent que le Maire (Ordonnateur) et le Trésorier (Comptable) tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité du Maire est retracée dans le compte administratif et celle du Comptable dans le compte de gestion. Ces deux documents sont soumis chaque année au Conseil municipal.

Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats et sont présentées simultanément au Conseil municipal.

Constatant que celles-ci sont bien identiques pour l'exercice 2011, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du Comptable du trésor.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Compte administratif 2011 : général + annexes eau, assainissement, cinéma

Le Conseil municipal adopte les comptes administratifs 2011, hors la présence de M. le Maire.

Budget principal

	dépenses	recettes	Résultat antérieur	Part affectée à l'invest. 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	3 522 196.99	3 825 548.04	756 035.37	756 035.37	303 351.05	303 351.05
Investissement	1 227 617.46	1 879 774.17	- 719 761.47	0	652 156.71	- 67 604.76

Budget EAU

	dépenses	recettes	Résultat antérieur	Part affectée à l'invest. 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	70 110.34	72 344.97	385 528.74	38 551.76	2 234.63	349 211.61
Investissement	0	104 006.86	- 38 551.76	0	104 006.86	65 455.10

Budget assainissement

	dépenses	recettes	Résultat antérieur	Part affectée à l'invest. 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	330 438.27	356 220.94	84 862.83	84 862.83	25 782.67	25 782.67
Investissement	1 933.32	105 438.68	- 148 757.32	0	103 505.36	- 45 251.96

Budget cinéma

	dépenses	recettes	Résultat antérieur	Part affectée à l'invest. 2011	Résultat 2011	Résultat de clôture 2011
Fonctionnement	145 546.70	156 304.59	8 428.79	0	10 757.89	19 186.68
Investissement	87 638.24	6 394.46	18 646.10	0	-81 243.78	-62 597.68

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Affectation des résultats 2011 : budgets général + annexes eau, assainissement, cinéma

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	303 351.05	
Résultat cumulé de la section d'investissement	- 67 604.76	
Solde des restes à réaliser en investissement	805 594.29	
Affectation en investissement (compte 1068)		303 351.05
Report en section d'investissement		67 605

BUDGET EAU

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	349 211.61	
Résultat cumulé de la section d'investissement	65 455.10	
Solde des restes à réaliser en investissement	20 000.00	
Report en section d'investissement		65 455.10
Report en section de fonctionnement		0

BUDGET ASSAINISSEMENT

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	25 782.67	
Résultat cumulé de la section d'investissement	-45 251.96	
Affectation en investissement (compte 1068)		25 782.67
Report en section d'investissement dépenses		45 251.96

BUDGET CINEMA

Résultat cumulé de la section de fonctionnement	19 186.68	
Résultat cumulé de la section d'investissement	-62 597.68	
Solde des restes à réaliser en investissement	1 000.00	
Report en section d'investissement dépenses		62 597.68
Report en section de fonctionnement		19 186.68

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Budgets primitifs 2012 : général, annexes cinéma, eau, assainissement

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2012.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

III – QUESTIONS DIVERSES =

Extension de la ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) d'Apremont

M. le Maire informe le conseil municipal que :

- ✚ la commune d'APREMONT envisage l'extension de sa Zone de Développement de l'Eolien, au lieudit « Le Jora » avec un plancher de puissance installée de 0,6 MW et un plafond de 30 MW ;
- ✚ par courrier du 17 février 2012, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône-Alpes demande à la commune de faire connaître, sous deux mois, si ce projet appelle des observations ;

Ce dossier est consultable en Mairie.

En conséquence, il demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observation particulière sur ce dossier.

Pour : 24	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------